

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté

ABONNEMENTS

Table with columns for location (LYON et Départements limitrophes...), duration (UN AN, MOIS, SEMES), and price (20 fr., 11 fr., 6 fr.).

DIRECTEUR: F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé, 35 bis - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues pour Lyon et la Région, à l'Agence J. FOURNIER, 14, rue Confort, et dans ses bureaux de Saint-Etienne, Grenoble, Valence, Mâcon, Bourges, Châlons-sur-Saône, Dijon et Clermont-Ferrand, et aux BUREAUX DU JOURNAL.

LA JOURNÉE

Le groupe des républicains progressistes a renouvelé à M. Barthou sa confiance, et il en reste le président.

Le groupe des républicains progressistes a décidé de s'opposer énergiquement à la proposition de loi contre la liberté de l'enseignement, comme attentatoire aux principes de la Révolution.

La peste a été déclarée à Tamatave où on aurait enregistré, parmi les indigènes, 13 décès sur 14 cas. Le général Gallieni prend des mesures sanitaires.

La presse allemande commence à craindre que la Triple se désagrège, en enregistrant les menaces de représailles adressées par le comte Thun à la Prusse qui expulse les sujets autrichiens.

L'effervescence continue dans les Indes où les régiments anglais s'apprennent à la lutte.

Moralité

Chaque fois que j'ai entrepris une guerre, écrit Bismarck, je me suis bien demandé si, en cas de victoire, le prix de la lutte compenserait les sacrifices que toute guerre impose.

Bismarck parlait allemand. En bon français, cela veut dire que pour lui toute guerre était une opération commerciale: Au moment de l'incident Schnœbelé, l'affaire se présentait mal, il ne voulait pas en tenter la chance.

Cette singulière morale, — ou plutôt cette absence de morale —, paraît diriger la politique des Etats-Unis. Le procédé est pareil; il est même employé avec une tartufferie qui laisse loin derrière elle la franchise relative du chancelier de fer.

En 1870 les Allemands déclaraient faire la guerre à l'empereur, non à la France; l'empereur tombé, ils nous prirent deux riches provinces et cinq milliards.

C'est un peu cher, mais il faut bien reconnaître, en se plaçant au même point de vue, que la mise en mouvement d'un million de soldats, une guerre longue et acharnée, cent cinquante mille cadavres allemands restés au bord de nos fossés, toute la destinée du futur empire allemand jouée dans une partie désespérée, tout cela valait bien une compensation, qui, à vrai dire, pouvait être moins considérable.

Les Etats-Unis, dans leur guerre avec l'Espagne, prétendaient ne lutter que pour mettre fin à l'insurrection cubaine, rendue interminable par leurs secours en hommes et en argent.

Pour obtenir ce résultat, en vue duquel leur intervention ne paraît pas indispensable, ils ont risqué simplement quelques bateaux, c'est-à-dire quelques millions de dollars, et quelques centaines de vies humaines.

En échange de ces avances, ils ont obtenu d'abord l'abandon de Porto-Rico et de Cuba, sans avoir eu la peine de les envahir, puis ils déclarèrent vouloir garder Porto-Rico, Cuba, et finirent par exiger la cession des Philippines, moyennant une indemnité dérisoire, le prix de quatre cuirassés!

Les Espagnols ont bien protesté; ils ont résisté longtemps, invoquant l'injustice évidente de demandes aussi exagérées.

dans la position la plus avantageuse pour le commerce et pour la guerre navale, s'emparer de la forteresse naturelle qui commande la moitié des Océans, qui devait rester neutre comme le Bosphore et le canal de Suez.

Ce n'était vraiment pas la peine d'avoir dépensé en France, en Allemagne, en Russie, en Italie, des milliards par douzaines dans la construction de cuirassés formidables, pour laisser la coalition anglo-saxonne s'emparer de tous les points stratégiques mentionnés les plus importants. On dirait vraiment que l'affaire de Pashoda fut une diversion préméditée dans le but d'attirer l'attention sur les préparatifs de l'un des compères, pendant que l'autre dévalisait dans un coin l'ennemi étourdi d'un coup de poing... américain. On vient de faire en grand ce que les Anglais de la rue Puits-Gaillot (toujours eux!) ont voulu faire hier à Lyon.

On a dit souvent que le brigandage, qui faisait pendre son auteur, lorsqu'il tuait et pillait des milliers d'hommes prenait le nom de conquête, et le brigand, celui de grand homme de guerre.

L'opération des Américains n'est pas aussi simple. Il y a d'une part le coup classique de « la bourse ou la vie », autrement dit en style diplomatique « acceptez nos cent millions pour vos Philippines, ou les négociations seront suspendues ». D'un autre côté, c'est le vol « à l'esbrouffe », compliqué du compère qui tire le voisin par le bras et lui parle anglais, de manière à retenuir son attention.

On dit que pour les criminels ordinaires la justice est botteuse. Quand il s'agit de nations elle marche avec des béquilles, mais elle arrive, et ne connaît pas la prescription.

J. DES AIGUIS.

LEUR DISCUSSION

Ab uno disce omnes. C'est M. Jaurès à lui tout seul, qui nous montrera aujourd'hui ce que nous devons penser de la bonne foi des dreyfusards, qui nous fera saisir sur le vif leur façon plus que curieuse de conduire une discussion par la dénaturation de la vérité énoncée.

Oyez, lecteurs. Toute la campagne de mensonge qui agite la France tient dans ces quelques extraits: M. Jaurès apprécie les déclarations à la tribune de M. Poincaré.

Or, M. Poincaré a affirmé trois choses. Il a dit d'abord que lui-même, comme la plupart des ministres, n'a connu l'arrestation de Dreyfus que quinze jours après, par un journal. Ainsi apparaît mieux encore la manœuvre sournoise et suspecte de l'état-major. Il a essayé de mettre le gouvernement lui-même en face du fait accompli, et le général Mercier, circonvenu et intimidé par la coterie jésuitique du ministère de la guerre, n'a pu résister pas même ses collègues du drame qui se préparait.

Le général Mercier n'a rien dit à ses collègues. Il instruisait une affaire d'espionnage, il suivait le fil conducteur qui devait nous mener à cette révélation stupéfiante qu'un traître de l'état-major, qu'un juif de ce clan qu'on appelle « une coterie jésuitique » nous venait à la Prusse et livrait nos secrets de la défense nationale.

Il n'a rien dit et n'avait rien à dire. A ce moment, Dreyfus n'était qu'un inculpé, et il ne pouvait pas l'entacher d'infamie sans des preuves certaines. Quant à la « manœuvre sournoise et suspecte de l'état-major », où la voit-on?

M. Mercier se tait par devoir, on lui en fait un crime, et c'est l'état-major qu'on rend complice du silence du ministre, du ministre souverain dans son commandement et dont personne ne peut provoquer les décisions.

Quelle drôle d'argumentation! Mais voyez mieux: En second lieu, M. Poincaré affirme que c'est sur le bordereau, et sur le bordereau seul, que s'appuyaient les accusateurs de Dreyfus. Or, comme le bordereau est d'Estherazy, toute l'accusation s'écroule.

M. Poincaré n'a jamais dit cela. Il n'a pas dit que les accusateurs de Dreyfus ne s'appuyaient que sur le bordereau, et il ne pouvait pas le dire, car il n'assistait pas aux débats (M. Jaurès oublie le fameux huis-clos quand le huis-clos le gêne), aux débats secrets où se sont produites les accusations.

Il a dit qu'il n'avait connu, lui qui n'a rien connu et s'en plaint au lieu de se taire, que le bordereau. Comme il n'était pas juge, cela nous touche peu.

Quant à dire que le bordereau est d'Estherazy, après un jugement du conseil de guerre qui a lavé de cette accusation l'ex-commandant, dont on peut penser ce qu'on voudra au point de vue de la conduite mais qu'on ne peut

sans infamie accuser de trahison, c'est une de ces affirmations audacieuses qui sont un défi au bon sens public.

Continuons: On ne cesse de nous opposer le prétendu dossier secret militaire ou diplomatique et nous nous cassons de répéter que ce dossier a été fabriqué après coup, qu'il ne contient que des mensonges ou des fautes.

Y a-t-il ou n'y a-t-il pas de dossier secret? Nous l'ignorons. M. Jaurès le sait et sait ce qu'il contient: des niasserles ou des fautes. Du moins le dit-il. Ah! le beau billet!... S'il savait quelque chose, il y a longtemps qu'il aurait publié les niasserles, démasqué les fautes, dénoncé les faussaires de ce dossier secret que nous ne connaissons que par des articles du Jour antireyfusard, dont la véracité, au surplus, resté à démontrer.

Mais ce n'est pas tout, et M. Poincaré, ruisant le dernier refuge où s'abritent l'entêtement stupide de M. Cavaignac et la mauvaise foi de M. Rochefort, a déclaré que le capitaine Lebrun-Renaud a affirmé en 1891, à M. Charles Dupuy, et au président du conseil, n'avoir jamais reçu d'aveux de Dreyfus. Ici encore, il ne sera permis de rappeler qu'il y a six mois, dans une réunion publique à Toulouse, j'ai raconté la conversation que j'eus eue à ce sujet, à la cour d'assises, lors du procès Zola, avec M. Charles Dupuy. Il me dit alors: « Approchant que le capitaine Lebrun-Renaud entretenait les journalistes de divers incidents de la parade d'excitation, je le fis appeler et je lui dis: « Si Dreyfus vous a fait des aveux, c'est au gouvernement que vous devez le dire »; et le capitaine me jura que Dreyfus ne lui avait jamais fait d'aveux. » M. Charles Dupuy ne m'opposa alors qu'un semblant de dénégation, et hier, quand M. Poincaré a rappelé à son tour ce fait si grave, M. Charles Dupuy est resté muet. Ainsi, il n'y a plus de contestation possible.

Appelé devant le chef du gouvernement et invité à faire un rapport officiel sur les prétendus aveux de Dreyfus, le capitaine Lebrun-Renaud a affirmé sous serment que Dreyfus n'avait jamais rien avoué. Y aura-t-il encore des misérables pour continuer la légende mensonge des aveux, et le pays enfin ne les vomira-t-il pas avec dégoût?

J'aime beaucoup le « semblant de démenti » opposé par M. Dupuy à M. Jaurès, qui appartient évidemment au « Parti des Euphémismes », que flétrit si abondamment M. Gérault-Richard, son collègue et son ami pourtant. On n'est trahi que par les siens.

On approuve ou on dément en toutes les matières que traite M. Jaurès, ça a assez de talent pour faire comprendre ce qu'il tient à éclaircir, assez de sens pour ne pas se contenter d'une échappatoire quand il veut un aveu. S'il ne l'a pas obtenu, c'est qu'on le lui refuse. Il n'y a, avec le professeur Jaurès, de semblant de démenti que lorsqu'il veut éviter un démenti tout court.

Il n'y a pas eu d'aveux à Lebrun-Renaud, déclare M. Jaurès, parce que M. Poincaré affirmait que le capitaine a dit à M. Dupuy qu'il ne savait rien, et parce que M. Dupuy n'a rien répliqué. Or, le même M. Dupuy n'a rien dit non plus quand M. Cavaignac, l'apostrophant en pleine Chambre, lui a tenu le langage contraire et l'a mis au défi de démentir un propos lancé par lui sur les aveux du traître.

M. Dupuy est muet comme une carpe. Bon! Il ne s'en suit pas que M. Jaurès doive être bavard pour deux. Qui ne dit rien consent. Mais Dupuy ne disant rien, consent-il pour Poincaré ou pour Cavaignac?

Quoi qu'en dise un Normalien, il y a encore une contestation possible. Le reste de l'article est du verbiage pur. Je ne le cite pas. Je retiens seulement cette déclaration que M. Lebrun-Renaud aurait juré n'avoir pas reçu d'aveux. Que devient donc cette déclaration d'opportunité devant la solennelle affirmation de M. Cavaignac à la tribune, — d'un homme qu'il ne suffit pas d'injurier, à qui il faut répondre, — qu'il existe un rapport sur les aveux signés Lebrun-Renaud?

Le même homme ne peut signer une chose et jurer le contraire, et il y a quelqu'un qui ment, de M. Cavaignac ou de M. Jaurès.

On le saura bientôt. Bientôt, M. Jaurès verra qu'il n'y aura plus de misérables pour continuer les légendes menteuses, car le pays les aura vomis avec dégoût.

Bientôt, oui. Si j'entends le langage diplomatique, je crois à la parole du sixième ministre de la guerre, qui venu rue Saint-Dominique en protestant et dreyfusard, affirme aujourd'hui avec conviction que le pays ne peut porter pendant des mois l'incertitude créée autour de la passionnée affaire et qu'il n'est pas de l'intérêt public d'attendre pour connaître Picquart.

Cela veut dire en français: Picquart est un faux héros dont ses admirateurs vont voir couler l'honneur avec les plans.

J'attends que cet homme, porté sur les épaules de ces intellectuels, tombe de tout son poids sur Dreyfus qui le voulait rélever et l'étouffe.

Car s'il y avait dans l'affaire d'autres obscurités que celles qu'on y met, il y a longtemps que les ministres aux ordres de Rothschild auraient payé au traître réhabilité le million d'indemnité que les juifs veulent joindre à l'or de Guillaume II.

Martel.

Echos & Nouvelles

CALENDRIER

Jour. 1^{er} décembre. — 835^e jour. Lever du soleil, 7 h. 34; coucher à h. 04. Lune, P. L. Saint-Eloi. Fête des orfèvres, couteliers, serruriers, etc. 1893. — Angleterre. — Evocation d'O'Donnell, chef de la ligue irlandaise des Invisibles.

LE DISCOURS D'UN GRAND RABBIN

« Si Por est la première puissance de ce monde; la seconde est sans contredit « la Presse ». Mais que peut la seconde sans la première? Comme nous ne pouvons réaliser ce qui a été dit plus haut, sans le secours de la Presse, il faut que les idées soient portées à la direction de tous les journaux quotidiens dans chaque pays. La possession de Por, l'habileté dans le choix des moyens d'assombrissement des capacités réelles nous rendront les arbitres de l'opinion publique et nous donneront l'empire sur les masses. « En marchant ainsi pas à pas dans cette voie et avec la persévérance qui est notre grande vertu, nous repousserons les chrétiens et rendrons nulle leur influence. Nous dicterons au monde ce en quoi il doit avoir foi, ce qu'il doit honorer et ce qu'il doit maudire. Peut-être quelques individualités s'élèveront-elles contre nous et nous lanceront-elles l'injure et l'anathème, mais les masses dociles et ignorantes écouteront et prendront notre parti. Une fois maîtres absolus de la Presse, nous pourrions changer les idées sur l'honneur, sur la vertu, la droiture de caractère et porter le premier coup à cette institution « sacro sainte » jusqu'à présent, « la famille », et en consommant la dissolution. Nous pourrions extirper la croquante et la loi dans tout ce que nos ennemis les chrétiens ont jusqu'à ce moment vénéré, et nous faisant une arme de l'entraînement des passions, nous déclarerions une guerre ouverte à tout ce qu'on respecte et vénère. »

CONGRÈS DE MINEURS

La Fédération nationale des mineurs dont le siège est à Carmaux, vient de décider que le prochain congrès de la corporation sera tenu les 21, 22, 23 et 24 décembre à la Bourse du travail de Saint-Etienne.

Voici les articles qui seront portés à l'ordre du jour: 1^o Fixation de la journée de travail à huit heures. 2^o Modification de la loi sur les caisses de retraites et de secours. 3^o Institution de prud'hommes mineurs. 4^o Fixation du minimum de salaire. 5^o Reprise par l'Etat des concessions minières inexploitées et exploitation de ces concessions confiées aux associations ouvrières. Les concessions inexploitées, comme celles de Rive-de-Gier, dont nous parlons dernièrement, ne laissent que peu de chose à recueillir aux travailleurs; et si l'entreprise est abandonnée à la direction des seuls ouvriers, il arrivera pour toutes ces concessions, à supposer que l'Etat les revendique, ce qui vient d'arriver à Rive-de-Gier, la Société sera obligée de se dissoudre, faute d'avoir su diriger convenablement ses affaires, et peut-être, privés de salaire pendant des semaines et de plus, les travailleurs qui avaient dans le nouveau système une ère de prospérité dans leur pays, seront obligés d'aller quérir du travail ailleurs, peut-être très loin: « Pierre qui roule n'amasse pas mousse ».

UNE MAISON POUR LES MARINS

On va ouvrir, ou mieux on a ouvert le 1^{er} décembre, à Marseille, un établissement en faveur des marins du commerce et des marins isolés de l'Etat. Cette maison, due à l'initiative de la chambre de commerce est située rue d'Hoche.

Cette institution des plus utiles permettra aux braves gens de mer de la marine marchande de se trouver en famille, dans des conditions plus douces que celles qui leur sont faites par les hôtels de la grande ville. L'établissement est naturellement disposé de manière à répondre le mieux possible à leurs besoins et à leurs habitudes.

Et un autre point de vue, non moins important peut-être que le séjour dans cette hospitalière maison, les détonnera des « noces » ruineuses qu'ils ont la très mauvaise habitude de faire entre deux embarquements. Si certains industriels y perdent, les marins et leurs familles y gagnent: la santé, la santé, le moral, font y trouvera son compte.

Les marins naufragés seront reçus dans la limite des lits qui resteront vacants, sans conditions de nationalité ni de prix de pension, et strictement ils seront bien accueillis par leurs collègues français dont la rude cordialité n'a rien de commun avec l'attitude des gens qui font bonne mine en face et grimace par derrière.

L'EXPOSITION DE 1900

Les photographes, gent ardente et remuante, étaient en train de pétitionner: il s'agissait d'obtenir du commissaire général qu'il n'institue pas en monopole le droit de photographier dans l'enceinte de l'Exposition.

Or, M. Alfred Picard, en dépit des offres tentées — on était allé jusqu'à un million de francs — s'était toujours refusé à entrer dans cette voie. Et pour courir court à toutes les velléités, il vient de décider officiellement qu'il n'y aurait pas de monopole.

Chacun paiera un droit fixe, dont le tiers sera ultérieurement désigné, et MM. les photographes amateurs et autres auront à se conformer au règlement d'ordre qui va être préparé à cet effet, suivant les instructions de M. Picard.

certainement un grand retentissement dans tous les milieux scientifiques. Il s'agit de l'application des rayons X. Jusqu'ici, il était facile d'obtenir, comme l'on sait, au moyen de ces rayons, une photographie des parties osseuses, mais des parties osseuses seulement. M. West serait arrivé, après de nombreuses tentatives, à trouver un procédé permettant de photographier aussi les muscles, les tendons, les ligaments et même les veines: avec leurs ramifications multiples.

Il n'est pas besoin d'insister sur l'importance, au point de vue médical et chirurgical, de cette découverte, qui permettrait l'examen minutieux des parties molles.

Docteur, nous n'aurons bientôt plus rien de caché pour vous!

MES OISEAUX

Madame a commandé à son cocher bleu de lui acheter une très belle dinde pour un dîner de cérémonie.

Revenue du marché, la cuisinière exhibe son achat à sa maîtresse, qui hoche la tête, pen satisfait.

« Oh! madame, dit la cuisinière, quand elle sera « parée » avec des truffes dedans, vous serez comme la bête fera de l'effet. Elle sera plus que même. C'est censé être comme lors que madame est habillée et qu'elle a mis ses diamants. »

Nos Dépêches

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUE & TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

Informations

LES DÉJEUNERS PARLEMENTAIRES

Paris. — M. Peytral a reçu à déjeuner, ce matin, les membres de la commission sénatoriale des finances.

ALLOTIONS AUX MUSÉES COMMERCIAUX

Paris. — M. Delombre vient de prendre un arrêté aux termes duquel des subventions variant de 5 à 600 francs seront accordées aux musées commerciaux d'Amiens, d'Anvers, de Dunkerque, d'Elbeuf, Montpellier, Rouen, Saint-Quentin. Une augmentation de 1.000 francs sur le crédit de l'an dernier a été alloué au musée de Lille dont l'importance de beaucoup plus considérable.

L'importance croissante des services que rendent les chambres de commerce françaises à l'étranger, a déterminé le ministre à accorder à la plupart d'entre elles des subventions variant de 100 à 1.000 francs. Les chambres de commerce françaises d'Anvers, de Barcelone, de Genève, de Vienne, de Londres, de Madrid, de Milan, de Montréal et de New-York bénéficient notamment d'une augmentation importante sur le chiffre précédent.

LOCKROY ET LE « PETIT VAR »

Toulon. — Le Petit Var de ce matin dit qu'en affirmant hier que le dossier relatif à la défense de Toulon était où il avait été déposé primitivement et qu'aucun exemplaire n'en avait été dérobé, M. Lockroy a trompé la Chambre.

Comme il est juif, ça ne nous étonne pas qu'à moitié, si ça nous étonne pas.

L'EXPLORATEUR GENTIL

Paris. — Un avancement exceptionnel va être accordé à M. Gentil, l'explorateur du Tchad et du Chari, à qui la Société de géographie vient de décerner sa grande médaille d'or.

M. Gentil, administrateur des colonies, serait promu de la 3^e classe à la 1^{re} classe de son grade.

SERVICES MARITIMES POSTAUX

Paris. — M. Paul Delombre, ministre du commerce, vient d'arrêter les itinéraires des services maritimes postaux de l'Indo-Chine et de l'Océan Indien pour l'année 1894.

Le nouveau tableau de marche des paquebots de la Compagnie des Messageries maritimes qui desservent ces parages comportera de notables améliorations dans la vitesse, notamment en ce qui concerne la ligne de Marseille-Nouméa et de Calcutta.

D'autre part, le développement du commerce avec notre colonie de Madagascar a nécessité la modification du temps de séjour des navires dans les ports de Manjunga, Tamatave et Diégo Suarez.

La durée du stationnement prévue dans les anciens itinéraires était en effet devenue insuffisante pour permettre l'accomplissement des opérations à effectuer dans ces ports.

Enfin la Compagnie des Messageries maritimes a consenti à prolonger jusqu'au port de Durban dans la colonie anglaise du Natal des services qu'elle assure actuellement jusqu'à Diégo Suarez et à Louvergo-Marquez.

Nouvelles Parlementaires

RÉUNIONS DE GROUPES ET COMMISSIONS

Paris. — Le groupe des républicains progressistes s'est réuni, à 2 heures, sous la présidence de M. Barthou.

La réunion était très nombreuse. On y remarquait MM. Poincaré, Aynard, Cocheret, etc...

La commission des colonies s'est réunie sous la présidence de M. Etienne et examine actuellement le projet des chemins de fer du Tonkin.

La commission de l'armée s'est réunie sous la présidence de M. Mézières et étudie la question de l'armée coloniale.

M. Mézières a fait un historique complet de cette question, dans lequel il a peiné l'opinion qui a toujours prévalu à

la Chambre du rattachement de l'armée coloniale à la guerre.

LA COMMISSION DES DOUANES

Paris. — La sous-commission chargée par la commission des douanes d'établir un rapport sur le projet tendant à approuver l'accord commercial survenu entre la France et l'Italie a entendu ce matin M. Chandéze, directeur du commerce au ministère du commerce qui lui a fourni des explications très détaillées sur certains points de l'accord.

La sous-commission s'est ajournée à vendredi.

LA LOI SUR LES CONSEILS DE GUERRE

Paris. — La commission sénatoriale relative à la proposition de M. Constans, tendant à étendre la loi sur l'instruction préalable aux conseils de guerre, s'est réunie sous la présidence de M. Constans. Elle a décidé de maintenir son texte en ce qui concerne le droit pour l'avocat d'assister, comme en matière civile, aux actes de l'instruction.

On a examiné ensuite l'amendement de M. de Marcère, tendant à garder l'ancienne procédure secrète dans les affaires concernant la défense du territoire et la sûreté extérieure de l'Etat. La commission après avoir entendu M. de Marcère et Jean Dupuy, rapporteur, a repoussé l'amendement, la loi reviendra demain en discussion devant le Sénat.

COMMISSION DU TRAVAIL

Paris. — La commission du travail s'est réunie aujourd'hui. Elle a reçu le président du conseil et le ministre du commerce auxquels elle avait demandé leur avis sur la proposition de loi permettant aux départements et aux communes et enjoignant à l'Etat d'insérer dans le cahier des charges des concours relatifs au minimum de salaire à la durée de la journée de travail et à l'hygiène des travailleurs.

Le gouvernement s'est déclaré favorable à cette proposition et s'est référé à la délégation du conseil supérieur du travail. Cela ne doit pas être entendu dans le sens d'une fixation arbitraire des salaires, mais dans le sens du respect pour les salaires normaux, la durée du travail. M. Baudin a été chargé de préparer la proposition sur les bases indiquées par le gouvernement.

LE GROUPE PROGRESSISTE ET LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT

M. du Perrier de Larsen s'est élevé contre la proposition de loi sur les libertés d'enseignement.

Le groupe, a-t-il déclaré, ne peut accepter aucune concession sur ce terrain. Nous ne pouvons voter des lois d'ostracisme contre une catégorie de citoyens.

M. Aynard rappelant son discours de l'autre jour à la Chambre a déclaré que si on pouvait dire que les catholiques avaient été trop loin dans leur lutte contre la République, la République avait été trop loin dans ses représailles.

C'est au nom des principes de la Révolution que je demande au groupe de combattre énergiquement cette loi. On nous a parlé de l'article 7, eh bien cet article 7 était encore libéral et ce qu'on nous propose. Aujourd'hui et je tiens de M. Jules Ferry qu'il a regretté de l'avoir proposé parce qu'il était libéral et contraire aux principes de 1789. Voter la loi qu'on nous propose aujourd'hui serait mettre en péril l'existence même de la République.

Le groupe a remis le choix de ses candidats à demain.

L'AFFAIRE DREYFUS

SUSPENSION DE L'ENQUÊTE

Paris. — Aujourd'hui la cour de cassation ne siège pas. Elle entendra demain le colonel Picquart qui continuera sa déposition. Vendredi et samedi la cour s'occupera des affaires ordinaires.

La semaine prochaine la cour entendra le général Gonse et le capitaine Cuignet.

M. BARTHOU AMNISTIÉ

Paris. — Au début de la séance du groupe des républicains progressistes, M. Barthou déclare qu'il tient à s'expliquer devant le groupe sur les incidents de la séance de lundi dernier et sur l'attitude qu'il a prise.

Appelé par M. Poincaré à donner son témoignage, comme membre du gouvernement en 1894, il a fait une déclaration dont il n'a rien à retirer et il ne s'en excuse pas. Il est prêt à la faire à nouveau, puisqu'elle répondait à sa conscience.

M. Barthou n'a pas parlé au nom du groupe, mais en son nom personnel. C'est au même titre qu'il se réserve d'intervenir, le cas échéant, dans toutes discussions de l'affaire Dreyfus ou des incidents qui s'y sont greffés. Il entend garder entière sa liberté d'appréciation.

« Si le groupe des républicains progressistes, a dit M. Barthou, estime qu'une divergence sur les questions parlementaires n'altère pas la communauté de la politique générale, je demande que le témoignage de ce caractère soit significatif. Je ne puis et ne veux tenir un mandat dont vous m'avez chargé, que d'une sympathie certaine et d'une confiance non équivoque. »

Après les paroles de M. Barthou, le groupe, sur la proposition de M. du Perrier de Larsen, renouvelle à l'unanimité à son président son entière confiance dans la direction politique du

ANNIVERSAIRE

du Changement de Direction des Grands Magasins

UNIVERSELS

49-51-53-55, Cours de la Liberté, LYON-Guillotière

IMMENSE MAISON DE NOUVEAUTÉS EN TOUS GENRES VENDANT LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT LYON

Il y a un an à la même époque, la Direction se rappelle de l'empressement que l'aimable clientèle lyonnaise a mis pour la seconde fois ses efforts? Aussi, afin de l'en remercier, a-t-elle décidé, pour célébrer cet anniversaire, de faire plusieurs voyages à Paris et dans les principaux centres de fabrication afin d'y découvrir des lots importants en belle et bonne marchandise, à des prix tout à fait hors cours.

VENTE SENSATIONNELLE

Qui commencera Jeudi 1^{er} Décembre et Jours suivants

Principalement en LOTS EXTRAORDINAIRES de Robes et Confections pour Dames et Enfants, Hautes Nouveautés de la saison en lots de la plus grande importance de TISSUS-LAINAGES, nouveautés d'hiver pour costumes, articles qui seront vendus avec des

Rabais véritables variant de 60 à 80 % au-dessous des Prix de Fabrique

Aperçu succinct de quelques-uns de ces prix extraordinaires :

Pilou flanelle pour costumes, largeur 0.70, valeur 0.80, le mètre..... 0.30	Pelissans pour dames mod. riches, garnitures passementeries et Mongoli véritable laine, valeur de 30 à 45 fr. à..... 19.50	Pantalons et jupons pour Dames mouton des Vosges qualité extra, dispositions nouv., valeur 2.45..... 1.25	Parcessus nouveauté doublée tartan ou satin Va leur 21 francs..... 9.45
Molleton des Pyrénées, qual. ext. p. jupons et camisoles, tar. 0.80, v. 1.25, le m. 0.60	Collets avec volants mod. riches ou bien, v. de 18 à 25 fr. 9.75	Carsets coutil extra toutes nuances et rab. val. de 5 à 6 fr. 2.45	Complots Cheviotte, nouveauté goubés satin. Va leur 25 francs..... 9.75
Adrienne en coupons pour double blure, valeur de 0.20	Collets veours sole n. riche, brod. jais, doublés H. 55 H. 65 sole, valeur de 49 22.50 29.50	Toques astrakan noir pour dame, 2 fr. 25..... 0.90	Casquettes drap tout. nuances. Valeur..... 0.45
Lainages fantaisie p. costumes gr. larg. disposit. var. val. de 0.75 à 1 fr., le mèt. 0.30	Jupes costumes doub. en tis. ex. p. laine, garn. riches. H. 55, val. de 15 à 20 fr. 8.75	Chaussettes pure laine extra. Marengo, valeur 2 fr. 45..... 0.60	Pantoufles feutre fourrés, doublées flanelle, semelles cuir. Valeur 2.75, à..... 1.45
Lainages fantaisie p. costumes gr. larg. disp. nouv. 0.45 val. de 0.90 à 1.25, le mètre..... 0.45	Corsets doubles lain. nouveauté f. nouv. garnit. val. de 25 à 35 fr. 5.75	Bas fantaisie écossais et noir nouv. de saison, val. 2.75..... 1.25	Covertures pure laine. Va leur 2.25..... 1.10
Lainage noir broché pure laine, val. de 1.60 à 2.25, le mètre. 1.10	Corsets doubles lain. nouveauté f. nouv. garnit. val. de 25 à 35 fr. 5.75	Camisoles pure laine à côtes leur 5.50..... 2.90	Tapis chèvre de Chine doublés, grande taille. Va leur 12.50..... 5.75
Lainage hte nouveauté de la saison pour costumes, val. de 1.25 à 2.50, le mètre 0.75	Peignoirs doubles lain. fant. h. val. de 25 à 30 fr. 12.50	Gants castor fourrés pour hommes, val. 2.25..... 0.60	Tapis mouton bl très belle fourrure. Valeur 9.75 5.45
2 lots importants de soierie fantaisie pour chemisettes et garnitures. Reçem. 0.75 & 0.55	Jupons sat. laine noir extra, vol. dent., val. 9.75 5.90	Négligés et nœuds sole toutes nuances, val. 0.90..... 0.30	Covertures de voyage, rayures algériennes, gr. taille. Valeur 6.50..... 2.80
Une Affaire importante en pochettes fantaisie, val. 0.05	Manteaux pour fillettes, en drap, val. de 10 à 15 fr. 4.90 6.90	Pantalons nouveauté, coupés et façon soignées val. 1.75	

Recommandé 1.500 mètr. DRAP Amazones et our pour robes et confection (Dames) Toutes nuances, valeur de 5 à 8 fr. Le mètre, 2,90	Recommandé 350 PEIGNOIRS Molleton des Vosges extra Col et Jabot plissés Valeur, 7 fr. 50 à 3,90	Recommandé 300 CHAPEAUX ET CAPOTES pour dames Jolis modèles de la saison Valeur de 7 à 12 fr. à 3,45	Recommandé 200 SERVICES damassés, russes et crémas (Six couverts) Valeur, 9 fr. 40 à 5,45	Recommandé 1.500 VESTONS Drap cheviotte et nouveautés Valeur de 10 à 12 fr. à 4,35	Recommandé 1.200 mètr. DRAP (Elbeuf) Taupeline pure laine toutes nuances p. ur pardessus Valeur de 10 à 12 fr. le mètre à 3,90
---	--	---	--	--	---

NOTA Pour cette circonstance toute particulière et voulant faire profiter notre Clientèle des plus grands avantages, il sera fait une démarque sérieuse à tous nos Comptoirs d'Articles classiques de première nécessité, qui seront de véritables Cadeaux.

AU COLOSSE DE RHODES

Henri BONJOUR & Co, Successeurs de DUFFIN
LYON, Cours de la Liberté, 42-44, LYON

Exposition permanente de MOBILIERS prêts à être livrés

ARTICLES D'ÉTRENNES
En Meubles sculptés, Sièges, Glaces, etc., etc.
Ateliers de Sculpture, Ebénisterie, Sièges & Tentures
PRIX DE FABRIQUE

SI VOS CHEVEUX TOMBENT

Faites usage du **Pétrole ELAÏN**
merveilleux

Pharmacien, Paris, Colmar, Evry, la Ferté et les Substituts, Lyon, F. V. L. 27, Concessionnaire général

ELIXIR de SAINT-PIERRE

La meilleure de toutes les Liqueurs de Table

fabriqué par le R. P. Bédard Curé, Directeur de la Pharmacie du VATICAN, à ROME
En vente dans toutes les Maisons d'Epicerie Fines et de Liqueurs

DÉCOUPAGE SUR BOIS

Pour Amateurs

Machines à Découper de tous genres
TOURS, ETABLIS, OUTILS
SCIES DE TOUS MODÈLES
BOIS ASSORTIS
Noyer, acajou, érable, hêtre, acajou et bois inépuisables

Tous les accessoires p^r le découpage
DESSEINS FRANÇAIS & ITALIENS
2 Albums Lumele, 520 modèles, franco..... 1.60
1 Album Fumel, 250 modèles, 40

GARDE & LUGON
50, cours de la Liberté, LYON

"POËLE A PÉTROLE"

« Le Drapeau »
SIMPLE, NOUVEAU, PRATIQUE
Le seul sans odeur, sans fumée, donnant une très forte chaleur

Ces appareils fonctionnent journellement

Chox : **BONNETON FILS**, représentant
12, rue de la République, 12
- LYON -

Seul dépôt du nouveau para-parapluie
"L'AUTOMATIQUE"

COMPAGNIE HOUILLÈRE & MÉTALLURGIQUE

NOVO-PAVLOVKA

BASSIN du DONETZ (Russie)

Situation. — Nature de l'exploitation. — Les bénéfices à venir de l'affaire. — Hauts de actions. — Analogie avec les affaires minières de Dombrowa, Briansk, Dombrowa, Hufa, Bankowa. S'adresser pour tous renseignements et recevoir la notice à la BANQUE FRANÇAISE D'ÉMISSION
9, Rue Président-Carnot, LYON

A LA PALETTE D'ARGENT

Peinture et fournitures en tous genres Artistes, Peintres, Graveurs et Peintres. Vente et achat de tous genres. Fournitures pour la photographie. Prix spéciaux pour Pensionnaires
Maison KANTARD, 22, passage de l'Hotel-Dieu, LYON

CONGO

Tirage le 20 Décembre
150 Lots par an, s'élevant à 950.000 Francs
PRIX : 98 FRANCS
1 lot de..... 100.000 fr. | 3 lots de..... 500 fr.
1 lot de..... 2.500 fr. | 20 lots de..... 250 fr.

PANAMA

Tirage le 15 Décembre
288 Lots par an, s'élevant à 2.200.000 Francs
PRIX : 118 FRANCS
1 lot de..... 250.000 fr. | 3 lots de..... 5.000 fr.
1 lot de..... 100.000 fr. | 5 lots de..... 2.000 fr.
2 lots de..... 40.000 fr. | 150 lots de..... 1.000 fr.

Par correspondance, ajouter 0.15 cent. par titre

EN VENTE
A l'Agence FOURNIER, 14, rue Colbert, 14, LYON
ET DANS SES SUCURSALES

FABRIQUE DE LAINES

On demande à acheter d'occasion
Un Coffre-Port lacombustible
S'adresser chez M. R. Veron aisé 78, rue Tranchet, Lyon.

TERR INAVENDRE

sit. r. Masséna, 21, p. le e. Vitton, S. ad. r. Louis-Blanc, 2, aut.

CYCLISTES

La maison CASTOLDI, commençant la construction de ses modèles 1909, solide des à présent, à des prix très réduits, tous ses modèles 1908 et un grand nombre de bicyclettes d'occasion de toutes marques à très bon marché.

Castoldi, 93, mont. Carmélites, 3, imp. Carmélites

A VENDRE

1250 francs
FONDS DE SELLERIE & BOUILLERIE
de premier ordre dans ville industrielle de la Loire. A enlever avec peu comptant et facilités de paiement.
S'adresser bureau du journal, n° 2450.

Polices remboursables à 100 fr.

Contrat 5 francs au Comptoir en 6 francs à terme, payables en 60 mois

Per le versement de 1 franc par mois pendant 60 mois on se constitue un capital de 100 francs dont le remboursement, par fractions successives de 1 franc par mois, assure un capital de 200 francs, et ainsi de suite.

SOCIÉTÉ MUTUELLE FRANÇAISE
siège social : 2, Rue de Bat-d'Argent, 2, Lyon.

15 janv. 1909
15 fév. 1909
15 mars 1909
15 avr. 1909
15 mai 1909
15 juin 1909
15 juil. 1909
15 août 1909
15 sept. 1909
15 oct. 1909
15 nov. 1909
15 déc. 1909

Maison fondée en 1840
BREVETÉ S. G. D. G.

MON JACQUEMONT

16, rue Sainte-Hélène, 16

COMMISSION LYON EXPORTATION

AUX CUISINIÈRES ET MÉNAGÈRES

Fournitures générales pour pâtisseries, confiseurs et cuisiniers
Articles de Ménage. — Spécialités pour Hôtels et Restaurants, Bouchers et Charcutiers
Cuviers et Argenteries; Moules et Ustensiles de cuisine et de laboratoire
RUILLES D'OLIVE, ESSENCES ET PARFUMS, ETC.

TELEPHONE 4-78
L. SANDER, 13, rue Claudia (près des Halles des Cordeliers) LYON

LYON - 5, Cours Gambetta, 5 - LYON

FABRIQUE D'ARTICLES DE CAVES

Et de Pâte-Liquides en tous genres

Fabrication de Bouteilles de Mécanique à boucher, à pincer, à tirer, de Filles et tout ce qui concerne les Fournitures pour Négociants en Vins, Distillateurs, etc.

5, Cours Gambetta, 5 **E. SAVIOUX**, 5, Cours Gambetta, 5
Anc^{te} Maison CH. GERVASIOUX & Co, fondée en 1860
Le Catalogue est adressé franco sur demande
Traitement spécial pour la Maladie des Vins

BOURSE DE PARIS du 30 Novembre

PRÉCÉD. CLOTURE	FONDS D'ÉTAT	DERNIER COURS	TERME	ACTIONS	COMPT.	PRÉCÉD. CLOTURE	OBLIGATIONS	DERNIER COURS	PRÉCÉD. CLOTURE	OBLIGATIONS	DERNIER COURS
102 25	3/6 Français, opt.	102 25		Banq. Nat. Mexique	634	500	Commerciaux 1880	498 50	102 35	3/6 Français	102 10
102 35	0/0 Amortiss.	102 35		Robinson Bank	58	58	1891	398 50	101 50	0/0 Amortissable	101 50
104 40	1/2 0/0	104 40		Omnibus de Paris	1820	499 50	1892	419 50	104 50	1/2 0/0 1894	104 50
104 30	2 1/2 0/0	104 30		Voitures de Paris	720	50	Bons à lots 1897	52	104 50	0/0 1894	104 50
95	5 0/0	95		RENTES	51	51	1898	51	104 50	0/0 1894	104 50
42 80	Italie 5 0/0	42 80		Égypte unifiée	104 50	104 50	1899	52	104 50	0/0 1894	104 50
94 50	Russe 8 0/0 1881	94 50		privilegiée	104 50	104 50	1900	52	104 50	0/0 1894	104 50
94 50	1894	94 50		Hongrois 4 0/0	102 80	95	Lots du Congo	80	104 50	0/0 1894	104 50
100 50	1 1/2 1894	100 50		Russe 1897-99 4 0/0	107 70	685	Est 5 0/0	685	104 50	0/0 1894	104 50
27 15	Turo 4 1/2 0/0	27 15		1890	106	475	(Incl. d.) 5 0/0	475	104 50	0/0 1894	104 50
22 60	1894	22 60		1890 2 1/2	103	1882	P.-L.-M. 5 0/0	476	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1890 4	103 87	479 50	1900	479 50	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 5	103 85	474	Dauphiné 5 0/0	474	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 6	103 85	474	Passif algériennes	474 50	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 7	103 85	474	1900	474 50	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 8	103 85	474	Midi nouvelles	474	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 9	103 85	474	Nord	474	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 10	103 85	474	Orléans	474	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 11	103 85	474	Quinze	474 25	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 12	103 85	474	And. 1 ^{re} série	474	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 13	103 85	474	And. 2 ^{de} série	474	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 14	103 85	474	Autric. ancien	474	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 15	103 85	474	1 ^{re} hyp.	474	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 16	103 85	474	2 ^{de} hyp.	474	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 17	103 85	474	3 ^{de} hyp.	474	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 18	103 85	474	4 ^{de} hyp.	474	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 19	103 85	474	5 ^{de} hyp.	474	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 20	103 85	474	6 ^{de} hyp.	474	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 21	103 85	474	7 ^{de} hyp.	474	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 22	103 85	474	8 ^{de} hyp.	474	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 23	103 85	474	9 ^{de} hyp.	474	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 24	103 85	474	10 ^{de} hyp.	474	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 25	103 85	474	11 ^{de} hyp.	474	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 26	103 85	474	12 ^{de} hyp.	474	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 27	103 85	474	13 ^{de} hyp.	474	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 28	103 85	474	14 ^{de} hyp.	474	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 29	103 85	474	15 ^{de} hyp.	474	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 30	103 85	474	16 ^{de} hyp.	474	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 31	103 85	474	17 ^{de} hyp.	474	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 32	103 85	474	18 ^{de} hyp.	474	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 33	103 85	474	19 ^{de} hyp.	474	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 34	103 85	474	20 ^{de} hyp.	474	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 35	103 85	474	21 ^{de} hyp.	474	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 36	103 85	474	22 ^{de} hyp.	474	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 37	103 85	474	23 ^{de} hyp.	474	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 38	103 85	474	24 ^{de} hyp.	474	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 39	103 85	474	25 ^{de} hyp.	474	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 40	103 85	474	26 ^{de} hyp.	474	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 41	103 85	474	27 ^{de} hyp.	474	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 42	103 85	474	28 ^{de} hyp.	474	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 43	103 85	474	29 ^{de} hyp.	474	104 50	0/0 1894	104 50
	1894			1894 44	1						